

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

22

Membres du Bureau représentés :

1

Total votants :

23

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 JANVIER 2022 à 13H00****Date de la convocation : 11 janvier 2022**

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 18 janvier 2022 à 13h00, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

**Membres du Bureau présents :**

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Ludovic COMBE (départ à 14h30), Pierre ROZE (départ à 14h), Rachel BOURNIER (départ à 15h30), Sophie DELAIGUE, Philippe BLANCHOZ, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Christiane SAMSON (départ à 15h20), Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Didier ROMEUF, Martine MUNOZ, Olivier CHAMBON, Claude GOUILLON-CHENOT, Georges LOPEZ, Daniel BALISONI, Jean-Éric GARRET, Bernard VIGNAUD, Jean-François DELAIRE, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Caroline GUELON, Serge THEALLIER.

**Membres ayant donné pouvoir :**

Christiane SAMSON (départ à 15h20) à Philippe CAYRE

**Membres du Bureau excusés :**

Hélène BOUDON, Michel COUPERIER, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Didier CORNET, Serge FAYET

**Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS****PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG)  
DU PAYS DE COURPIÈRE  
DEMANDES DE CONTRIBUTIONS***Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président*

**Vu** la délibération de la Communauté de communes du Pays de Courpière n°16-09-2016 du 29 septembre 2016 approuvant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

**Vu** la convention du PIG du Pays de Courpière n° 063-08-16 du 25 octobre 2016 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes du Pays de Courpière ;

**Vu** la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-18 du 31 mai 2018 approuvant l'avenant n°1 de la convention du PIG du Pays de Courpière ;

**AR Prefecture**

063-200070712-20220118-DBC20220118\_03B-DE  
Reçu le 01/02/2022  
Publié le 01/02/2022

**Vu** l'avenant n°1 à la convention du PIG du Pays de Courpière du 27 août 2017 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;  
**Vu** la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n° DBC 20210624-08 du 24 juin 2021 approuvant l'avenant n° 2 de la convention du PIG du Pays de Courpière ;  
**Vu** l'avenant n°2 à la convention du PIG du Pays de Courpière du 4 août 2021 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire que dans le cadre du PIG du Pays de Courpière, la Communauté de communes a reçu 2 dossiers de demandes de contributions de la part de propriétaires.

Ces dossiers sont établis sur des montants prévisionnels ; ils concernent :

Prénom / Nom	Commune	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
Marie-Françoise THEVENIN	Courpière	7 453,00 €	Subvention façade	1491,00 €
SCI ROGER (M. DELAIRE Roger)	Courpière	16 545,83 €	Précarité énergétique (10%) Sortie de vacance (1 000 €)	1813,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>90 018,48 €</b>	<b>/</b>	<b>3 304,00 €</b>

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi des contributions aux propriétaires concernés telles que décrites ci-dessus pour un montant total de **3 304,00 euros** ;
- **Autorise** le versement des contributions après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 23

Membres présents : 22

Membres représentés : 1

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 23

Pour : 23

Contre :

Abstentions :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

